

Pessac le 18 décembre 2013

ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERÊTS DES QUARTIERS ET COMITES DE BIENFAISANCE ET FÊTES Groupement déclaré sous le n°3240 Agréé protection de l'environnement

> Siège social : Moulin de Noës 46 rue Laurenson 33600 PESSAC ⊠17 avenue André Danglade ☎ 05 56 45 55 51

www.federation-quartiers-pessac.com
Courriel: federation@federation-quartiers-pessac.com

Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine Direction Régionale De l'Aménagement et du Logement De l'Aquitaine Cité administrative Rue Jules Ferry BP 55 33090 BORDEAUX CEDEX

~~~

Objet : Création d'une double liaison souterraine 63000 volts Paillère-Pessac 3 & 4

Référence : Dossier RTE Notre Réf. : FscqP-2013-029

~~~~

#### Monsieur le Préfet,

Je vous adresse l'avis de notre association relatif à la création d'une double liaison souterraine 63000 volts Paillère-Pessac 3 & 4 :

- Favorable à l'objectif du projet de renforcement et de sécurisation du réseau particulièrement de l'ouest de l'agglomération bordelaise;
- ➤ Inacceptable, en l'état, dans ses modalités de réalisation pratiques à savoir essentiellement le non enfouissement concomitant de la ligne aérienne existante à l'occasion de la création de la double liaison souterraine sur le même tronçon Paillère-Pessac 3&4.

Les motivations de cet avis - enjeux d'agglomération, consultation du public, occultation des incidences sur la réalisation des protections phoniques liées à la mise à 2 x3 voies de la rocade et impacts négatifs sur Pessac ... - sont données ci-après.

## Enjeux d'agglomération

Ce projet de création d'une double liaison souterraine 63000 volts entre les postes de Paillère et Pessac 3&4 ne concerne pas uniquement Pessac mais l'ensemble de notre agglomération puisqu'il vise en fait au renforcement et à la sécurisation du réseau devant l'augmentation des consommations et le risque de rupture d'ouvrages et donc de l'alimentation en électricité des usagers de la CUB.

Cet objectif de renforcement et de maillage du réseau haute tension de l'agglomération peut être entendu. Mais l'investissement de RTE est relativement faible (9 M€ pour 6 km de liaison double) en n'incluant pas l'enfouissement concomitant de la ligne aérienne existante

entre Paillère et Pessac 3&4 alors que cet organisme perçoit et percevra les contributions des usagers sur leur facture à cet effet.

# Consultation du public

La consultation du public n'a pas été à la hauteur de ces enjeux.

Des associations comme la nôtre ont été certes invitées en préfecture mais à une date à laquelle elles ne pouvaient participer faute de disponibilité ... pendant le pont du 1<sup>er</sup> mai. De plus, sous les apparences d'un projet très localisé, les enjeux d'agglomération n'ont pas été débattus et notamment :

- L'approvisionnement et l'alimentation électrique d'une métropole bordelaise millionnaire ;
- ➤ Pourquoi une consommation supérieure à la moyenne nationale ou d'agglomérations comparables ?...

En outre la consultation du public est limitée à internet, qui est inaccessible à certaines personnes, sans mise en ligne des dossiers complets et des avis déposés, ce fait constitue une restriction forte à la participation.

Cependant plus de 200 pétitions ont été signées malgré la discrétion de la consultation du public directement concerné.

# Lien occulté avec les protections phoniques de la rocade

Du fait de la mise à 2x3 voies de la rocade, les protections phoniques doivent être renforcées. A cette fin étaient prévus de petits écrans au-dessus du merlon existant – dont les services indiquent ignorer l'existence-. Mais sur la portion où ce merlon jouxte la ligne HT il y a un risque d'arc électrique, possible également lors de l'entretien de cet ouvrage par des engins. Au lieu de proposer alors à RTE l'enfouissement concomitant de cette ligne avec la création de la double liaison souterraine, au moins sur une section, les services réalisent un mur de 6 à 7 m le long de la rocade, [par construction inefficace pour isoler l'échangeur aérien de La Crabette] et la destruction du merlon végétalisé pour environ 10000 m3 juste en face des immeubles de Saige!

## Des impacts négatifs sur Pessac

La ligne aérienne a été créée à une époque où n'existaient sur son parcours que des champs ou des bois et cultures. Depuis, se sont réalisés notamment le Campus et les grands immeubles de Saige. Dans la note de présentation pour l'information du public, il est précisé au paragraphe 3 « La construction en technique souterraine est la solution retenue en milieu fortement urbanisé ».

Le maintien de la ligne existante parait d'abord peu compatible avec les ambitions du projet Campus.

Ensuite c'est surtout sur le quartier populaire et sensible de Saige, qui comporte plus de 5000 habitants, que se portent les impacts négatifs au niveau de son seul espace vert significatif :

- ➤ Cet espace constitue le poumon vert de Saige face à la pollution atmosphérique provenant de la rocade et de l'échangeur de la Crabette reliant l'autoroute ;
- Les habitants sont très attachés à ces espaces de convivialité, en particulier pour ceux qui vivent dans des tours ;
- Supprimer la butte de terre revient à réduire cet espace vert, et donc ce poumon, pour visualiser un mur de près de 7 m;
- L'innocuité des champs électromagnétiques n'est pas démontrée surtout sur les enfants qui fréquentent ce bois ;

- Les habitants ne comprendraient pas qu'outre leur contribution financière au réseau sur leurs factures d'électricité, les collectivités territoriales, et donc le contribuable, devraient pallier la carence de RTE;
- Le ministère de la ville avait lancé i y a peu l'opération « *Quartiers, engageons le changement* ». Il est attendu de RTE sur ce projet à Saige notamment!

Pour ces motifs, il est proposé de surseoir à la demande de déclaration d'utilité publique faite par le maître d'ouvrage RTE tant que celui-ci n'aura pas intégré dans son projet de création d'une double liaison souterraine Paillère-Pessac 3&4, l'enfouissement de la ligne aérienne existante, s'il veut concrétiser vraiment ses objectifs affichés de développement durable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

D. LESTYNEK

<u>Destinataire</u> : cf. supra 1ex. (fdSaigePréfet+) <u>Copies</u> : Pdt, archives et groupe de travail 1 ex.



W332000666